



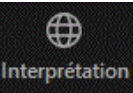
Séance d'information / Information session



Fonds Business Biodiversité Océan Indien / Indian Ocean Business-Biodiversity Fund

Lundi 15 mai 2023 / Monday 15th may 2023

- Pour l'interprétation simultanée en Français, veuillez cliquer sur le globe puis sur le canal Français, les présentations seront entièrement en français / For simultaneous interpreting in English, please click on the globe then choose the English channel, slides will be in French
- Veuillez vous renommer en « Votre Nom – Votre entreprise / organisation » / Please rename yourself to "Your Name - Your company/Organization"
- Veuillez vous présenter sur le chat : « Votre nom, Fonction, Votre Entreprise / Organisation, votre pays d'implantation, contact » / Please introduce yourself in the chatbox: "Your name, Function, Your Company / Organization, your country of establishment, your contact"
- Nous allons prendre une photo de groupe, prière de réactiver votre caméra quand demandé / We will take a group photo, please switch on your camera when requested
- Cette séance sera enregistrée et sera mise en ligne sur notre chaine Vimeo / This session will be recorded and will be posted on our Vimeo channel
- Nous allons couper les micros des participants pendant les présentations / Attendees' microphone will be muted during presentations
- Veuillez écrire vos questions au fur et à mesure dans le « chat » / Please write your questions as you go in the "chatbox"



Objectifs

- Présentation du contexte
- Compréhension des attendus des candidatures au fonds Business Biodiversité Océan Indien
- Transparence du processus
- Modalité d'attribution claire
- Echanges



Déroulement

- Le Programme Varuna
- Le fonds business biodiversité océan Indien
- Les critères d'éligibilité
- La plateforme PLACE
- Recommandations
- FAQ
- Questions - Réponses



Le programme VARUNA en quelques mots



Montant : 10 millions d'euros de l'AFD en délégations de fonds à Expertise France

Durée : 4 ans (2022-2025)

Programme multi-pays :

Madagascar, Union des Comores, Maurice, Seychelles et France

Ambition : Agir en **favor de la biodiversité** dans l'océan Indien et fédérer une **coalition de partenaires** au développement investis dans la **durée** autour de ces enjeux

Gouvernance et partenaires



Bailleur :



Coordinateur :



Partenaires :



Participants au CoPil :

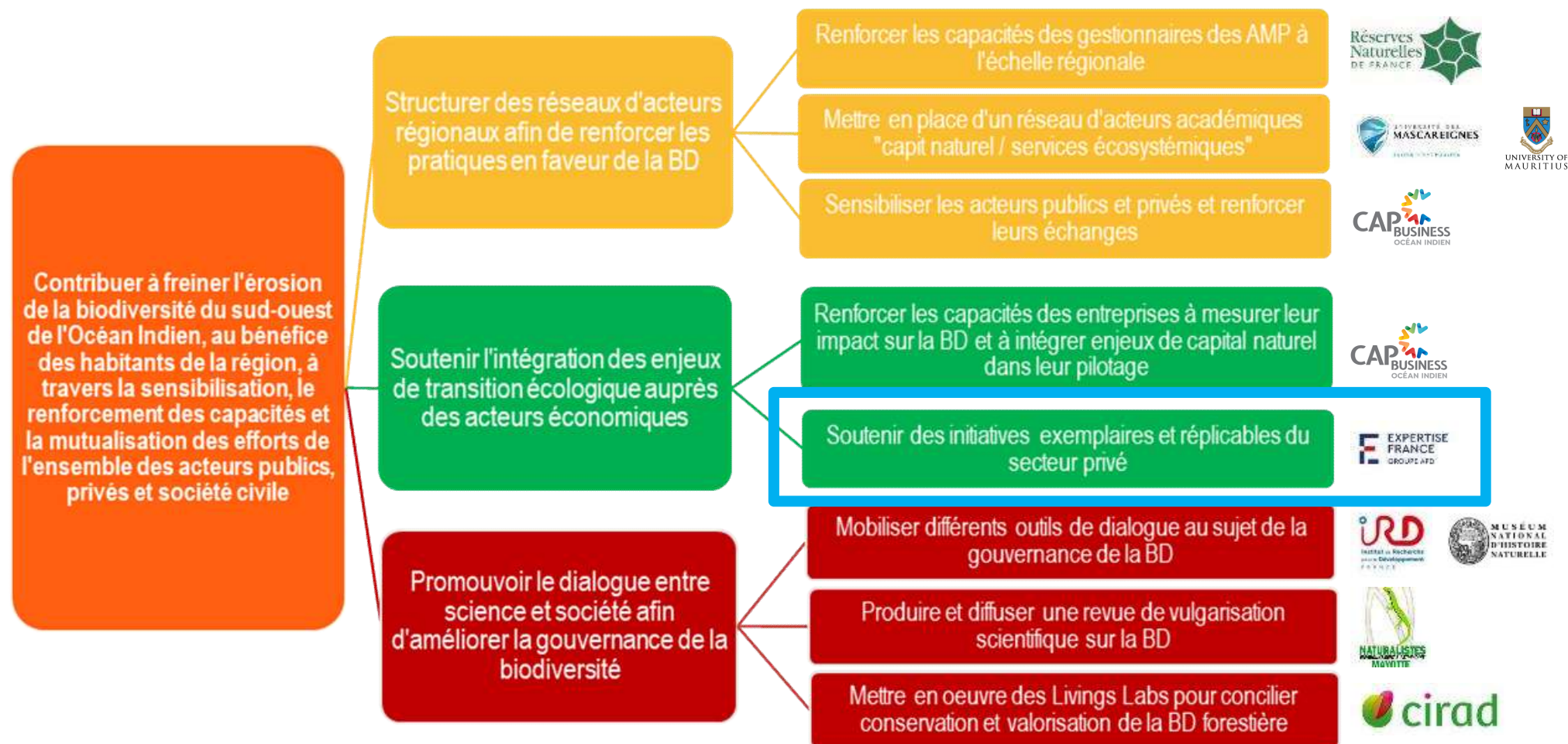


COMMISSION DE L'Océan Indien



Partenaires associés : Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN), Université d'Antananarivo, Centre national Comorien de la recherche agronomique, gestionnaires d'aires marines protégées, MedPan, WIOMSA, WIOMPAN, ...

Logique d'intervention du programme VARUNA



Le fonds Business Biodiversité – Océan Indien

Type d'Appel	Restreint : 2 étapes (notes succinctes puis notes complètes)
Montant total de l'enveloppe et territoires éligibles	2,5 Millions d'Euro (pour l'ensemble des territoires éligibles : Madagascar, Union des Comores, Maurice et Seychelles)
Durée maximale	24 mois (ne dépassant pas le 31 Décembre 2025)
Montant et conditions des financements à octroyer	• Entre 10.000 € et 500.000 € • Financement jusqu'à 90% du projet au maximum • Montant de la subvention égal au maximum à 50% du CA annuel du Chef de file
Date et heure limite de soumission de la note succincte	Lundi 19 Juin 2023 à • 13h00 (UTC+2) – Paris, France ou • 14h00 (UTC +3) – Madagascar et Union des Comores ou • 15h00 (UTC+4) – Maurice et Seychelles
Langues de soumission	Français ou Anglais



Eligibilité des acteurs



Porteur de projet = chef de file = Entreprise

- être une entreprise ou fédération du secteur privé
- 3 ans d'activités au minimum dans l'un des territoires de la région du Programme Varuna : Madagascar, Union des Comores, Maurice, Seychelles et outre-mer français de l'océan Indien
- être inscrite dans le Registre du Commerce de l'un des territoires éligibles (Madagascar, Union des Comores, Maurice, Seychelles)
- Ne pas être un failli et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale

Partenaire = OSC

- être une organisation de la société civile (OSC): organisation non gouvernementale (ONG), fondation, association, université ou institution de recherche
- œuvrer dans les domaines de l'étude, de la préservation, de la conservation et/ou de la restauration de la biodiversité marine et/ou terrestre
- avoir une ou des activités réalisées et/ou en cours sur les 3 dernières années dans l'un des territoires de la région : Madagascar, Union des Comores, Maurice, Seychelles et outre-mer français de l'océan Indien
- Ne pas être un failli et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale

Eligibilité de l'action

LISTE NON EXHAUSTIVE



Le thème principal de l'appel à projet est la prise en compte des enjeux biodiversité dans le secteur privé et leur intégration dans le pilotage des entreprises.

- Limitation des impacts sur les écosystèmes et les ressources naturelles par l'amélioration des conditions socio-économiques des communautés locales
- Limitation des impacts sur les écosystèmes et les ressources naturelles par l'accès à des sources d'énergie durable
- Limitation des impacts sur les écosystèmes et les ressources naturelles par la gestion /réduction de déchets
- Communication et/ou sensibilisation sur les bonnes pratiques responsables et durables
- Recherche et développement en lien avec la préservation de la biodiversité et/ou la gestion durable des ressources naturelles et des espaces
- Aménagement durable des territoires, réaménagement d'espace
- Sécurisation des chaînes d'approvisionnement en matière première durable
- Conservation, préservation et/ou restauration de la biodiversité
- Renforcement du capital humain par la montée en compétences sur les questions de biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles à travers la sensibilisation et la formation du personnel
- Révision de « business model » pour se positionner sur de nouveaux marchés favorables à la biodiversité
- Création d'espaces de concertation entre acteurs pour promouvoir la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes impactés
- Modifications de pratiques (techniques, technologiques, agricoles, ...) pour réduire les pressions sur les écosystèmes, les espèces, les services écosystémiques



La grille de sélection

1. Pertinence de l'action		Sous-notes	25
1.1 Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs et priorités de l'appel à projets ? Les co-bénéfices pour la biodiversité sont-ils très clairement explicités ? Les objectifs et résultats à l'issue du projet sont-ils exposés ?	5(x2)*		
1.2 Les besoins des bénéficiaires finaux ou groupes cibles ont-ils été clairement définis et sont-ils convenablement abordés dans la proposition ? Dans quelle mesure la proposition répond-elle à ces besoins particuliers et prend en compte les contraintes du/des pays de la région ?	5		
1.3 Le projet propose-t-il des innovations techniques sociales, de gouvernance, environnementales ?	5		
1.4 La proposition contient-elle des éléments spécifiques apportant une valeur ajoutée, tels que la promotion de l'égalité hommes/femmes et de l'égalité des chances, les besoins des personnes handicapées, les droits des minorités et les droits des populations indigènes ou l'innovation et les meilleures pratiques.	5		
2. Conception de l'action		Sous-notes	20
2.1 Dans quelle mesure la conception générale de l'action est-elle cohérente ? En particulier, reflète-t-elle l'analyse des problèmes, tient-elle compte des facteurs externes ainsi que des parties prenantes concernées ?	5(x2)*		
2.2 L'action est-elle faisable et logique par rapport aux objectifs et résultats escomptés ? Le demandeur a-t-il démontré qu'il a les capacités de porter le projet ?	5		
2.3 Le ou les partenaire(s) choisis ont-ils les compétences pour accompagner techniquement le projet sur la thématique choisie ? Le(s) partenaire(s) choisi(s) ont-il(s) une bonne connaissance du contexte et des enjeux locaux ?	5		
SCORE TOTAL			45



Le calendrier indicatif

	DATE PREVISIONELLE	HEURE (Heure de Paris)
Réunions d'information		
* 1 ^{ère} séance :	15 mai 2023	13H00
* 2 ^{ème} séance:	25 mai 2023	13H00
Date limite pour les demandes d'éclaircissements à Expertise France	09 Juin 2023	14H00
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par Expertise France	14 juin 2023	23H59
Date limite de soumission des notes succinctes de présentation	19 juin 2023	13H00
Information des candidats	Fin juillet 2023	
Date limite de soumission de la note complète	Fin septembre	
Notification de l'attribution	Décembre 2023	
Signature du contrat	Décembre 2023	



Pour plus d'infos

1. Le règlement d'appel à projets (disponible en français et en anglais):

- Le programme Varuna
- Critères d'éligibilité : des acteurs (Chef de file, partenaire, etc), des actions, des coûts
- La demande et procédures à suivre
 - Notes succinctes : Contenu, où et comment envoyer, date limite de soumission, autres renseignements, ...
 - Notes complètes : Où et comment envoyer, Date limite de soumission, autres renseignements
 - Évaluation et sélection des demandes
- Annexes:
 - Annexe A: Formulaire de demande de subvention (format Word)
 - Annexe B: Budget (format Excel)
 - Annexe C: Cadre logique (format Excel)
 - Annexe D: Fiche d'identification financière
 - Annexe E : Formulaire de description des capacités financières et organisationnelles du demandeur
 - Annexe F : Contrat de subvention et ses annexes
 - Annexe G: Taux d'indemnités journalières (per diem)



Pour plus d'infos

2. Le guide du porteur de projet (disponible en français et en anglais):

- Présentation d'Expertise France et du Programme Varuna
- Tableau récapitulatif des informations clés du [Fonds Business Biodiversité Océan Indien](#)
- Brèves notions et références clés des thématiques (Biodiversité, Solutions fondées sur la nature - SFN, Transition écologique)
- Conseils et recommandations:
 - Qu'est-ce qu'on appelle Projet ?
 - Qu'appelle-t-on Porteur de Projet ?
 - Comment concevoir un projet ? *Comment formuler l'objectif général du Projet; Comment déterminer l'objectif spécifique; Analyser le contexte et l'environnement dans lequel s'inscrit le projet; Déterminer les résultats à atteindre; Définir les indicateurs du projet, Formuler les activités du projet, Construire son arbre à problèmes, Construire le cadre logique, Développer un chronogramme cohérent avec l'action, Estimer le budget du projet, Construire le budget, Connaître et mesurer les risques*
 - Comment compléter le formulaire de demande de subvention
 - Guide d'utilisation PLACE



Pour plus d'infos

3. Sites web (liste non exhaustive):

<https://www.expertisefrance.fr/>

<https://varuna-biodiversite.org/>

<https://www.cepf.net/>

<https://www.ofb.gouv.fr/>

<https://www.iucn.org>



La plateforme PLACE

Lien direct de l'Appel à projets: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2296286&orgAcronyme=s2d>

Les candidatures et offres ne seront prises en compte que si elles sont soumises sur cette plateforme; Les plis envoyés par courrier électronique et les plis physiques ne seront pas admissibles.

- Ce lien est aussi disponible sur notre **site web** : <https://varuna-biodiversite.org/>
- Elle peut être aussi accessible en effectuant une recherche sur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- **Guide utilisation PLACE** pour les entreprises disponible sur <https://varuna-biodiversite.org/>
- **Rubrique Aide** où il y a guide utilisateur, Assistance en ligne <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- **FAQ et support en ligne de PLACE** aussi disponible sur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Sur ordinateur ou sur téléphone, vérifier les **prérequis technique** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Vous pouvez tester votre configuration sur le site
- Bien vérifier **les adresses et le logo de PLACE** car il y a des faux sites PLACE





Recommandations

- Lisez bien les détails
- Tenez compte des critères d'éligibilité et d'évaluation
- Respectez les formats et canevas
- Ne surévaluez pas votre budget
- Consultez les parties prenantes
- Coordonnez-vous avec vos partenaires
- N'attendez pas le dernier moment
- Visitez PLACE régulièrement pour les questions/réponses



FAQ

- Les coopératives agricoles font-elles également partie des cibles de cette initiative ou s'adresse-t-elle uniquement aux entreprises commerciales de type EI, SARLU, SARL, SA ... ?
 - Oui, si elles répondent au critère d'éligibilité, à savoir être inscrites dans le Registre du Commerce de l'un des territoires éligibles
- Eligibilité des taxes
 - Oui, les taxes sont éligibles (voir Règlement: « *Les impôts et autres taxes peuvent être payés à travers la subvention, uniquement si les bénéficiaires prouvent qu'ils ne sont pas exonérés et qu'ils doivent s'acquitter de ces impôts.* »)
- Cofinancements (source)
 - Autre que des fonds provenant directement du Groupe AFD ou autres institutions de l'Etat français



FAQ

- Pourquoi 50% du CA de l'entreprise ?
 - Pour garantir les capacités techniques et humaines des porteurs de projet à gérer la subvention
- Type de contrat
 - Ce sera un contrat de subvention (modèle disponible en annexe du règlement d'appel à projet)
- Standard à utiliser
 - Prière de se référer au modèle de contrat de subvention et de toutes ses annexes
- Frais de fonctionnement
 - Prière de se référer au canevas de budget



FAQ

- Quelle est la limite de nombre de candidatures
 - 1 Porteur de projet = 1 candidature
- Contact avec le responsable de l'appel à projets pendant la période d'instruction
 - Toute question devra obligatoirement être posée sur PLACE. Les réponses seront sur PLACE et disponibles pour tous.
- Est-ce que la présentation d'aujourd'hui sera partagée ?
 - Oui, ce sera sur notre <https://varuna-biodiversite.org/> et sur PLACE sous forme d'enregistrement vidéo.



FAQ

- Le nombre de partenaires
 - Le porteur de projet est libre de lier des partenariats avec tous les partenaires nécessaires pour son projet. Il faut obligatoirement que l'un de ces partenaires soit une OSC dans la préservation de la biodiversité qui réponde aux critères d'éligibilité.
- Il est dit dans la page 8 du règlement que ne sont pas éligibles « *Les actions dont l'objectif est de réaliser une marge* », alors qu'une entreprise privée est justement destinées à générer des marges
 - Il s'agit du principe du non-profit propre aux contrats de subventions (voir contrat en annexes). La subvention en elle-même ne peut pas procurer de profit au Bénéficiaire. Le profit est défini comme un excédent des recettes par rapport aux coûts éligibles approuvés par Expertise France.



FAQ

- Notre projet est de faire « *ceci, cela, etc...* », est-ce que c'est éligible?
 - Nous avons donné une liste non exhaustive d'idées de type de projet, mais nous restons toujours à l'écoute d'autres idées à financer dans le cadre de ce Fonds sous condition de respect des critères d'éligibilité spécifiés au Règlement. Soumettez-nous votre idée, le comité de sélection tranchera.
- Où pourrions-nous trouver les conditions générales/particulières du contrat de subvention mentionnées ?
 - Si vous ouvrez le paquet « dossier de consultation (11,54Mo) » sur PLACE, vous y trouverez le contrat-type avec ses annexes.
- Pourquoi les territoires français sont-ils exclus ?
 - Le fonds Business Biodiversité Océan Indien provient de l'argent de l'aide public au développement (programme 209) de l'Etat français et ne peut donc pas bénéficier aux territoires français.



Questions -Réponses

- Réponses aux questions posées sur le « chat »
- Lever la main, soyez précis et concis
- Les questions et réponses seront publiées sur PLACE
- Autres questions et réponses sur PLACE (vous aurez jusqu'au 09 juin 2023)